

Les socialauds finiront-ils par nous parquer dans les stades ?



Quinze présidents de départements, tous socialistes, s'opposent au versement du RSA aux personnels soignants qui ont refusé de se faire injecter dans le corps des substances dangereuses, et qui ont été virés comme des malpropres des hôpitaux sur décision de l'Exterminateur des personnes âgées, Emmanuel Macron.

Le plus hargneux et radical dans ce registre néo-nazi est François Sauvadet, président socialiste du département de la Côte-d'Or, élu pour la première fois à ce poste en 2008 (comme quoi nous avons raison de vouloir limiter les mandats exécutifs à quatre années, et renouvelable une seule fois).

À la manière de Pinochet qui faisait rassembler par les fonctionnaires chiliens ses opposants dans les stades, les socialistes qui veulent supprimer les droits sociaux des non injectés finiront-ils par nous parquer dans les stades ?

À moins que ce soit à la manière d'Adolf Hitler.

À moins qu'ils préfèrent nous parquer dans des camps entourés de fils de fer barbelés et, là également, des millions de fonctionnaires et de pseudo-médecins seront volontaires pour nous y conduire fièrement afin de nous injecter leur poison de force et en chantant « Gloire à Pfizer notre sauveur », sur l'air de « Maréchal nous voilà ».

« Maréchal nous voilà » est une chanson française écrite à la gloire du maréchal Pétain en 1941 et qui a été apprise aux élèves par les fonctionnaires enseignants (les mêmes qui avaient dénoncé les enfants juifs aux fonctionnaires policiers et aux fonctionnaires gendarmes), dans toutes les écoles de France de l'empire français entre 1941 et 1945.

Ils veulent supprimer la prise en charge des frais médicaux des non injectés par la Sécurité sociale et par les mutuelles.

Ajoutons à cela qu'il se reprend régulièrement dans les médias la menace de nous priver de notre couverture médicale, et donc de nous supprimer la prise en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles d'éventuelles hospitalisations (en revanche, ils ne nous supprimeront pas l'obligation de cotiser).

Ainsi, comme nous refusons de nous faire injecter leurs poisons dans le corps, si nous contractions une maladie, qu'importe la maladie, même si elle n'a rien à voir avec les pneumopathies associées au prétendu « C-19 », tous les frais médicaux que son traitement impliquerait seraient à notre charge.

Nous sommes d'accord avec ce principe : lorsqu'elles sont provoquées par un mode de vie destructeur de la santé, que chacun soit responsable de ses maladies et qu'il en assume les conséquences.

Ils seraient donc nombreux parmi les injectés à vouloir supprimer les droits sociaux, et pas seulement médicaux

d'ailleurs, de ceux qui refusent de se voir inoculer dans le corps des substances dangereuses.

Nous, on leur dit : banco !

Érigeons cette règle en principe juridique de droit commun : que chacun soit responsable de ses maladies lorsqu'elles sont provoquées par un mode de vie destructeur de la santé !

Que la Sécurité sociale et les mutuelles ne prennent plus en charge les frais médicaux des victimes d'un cancer du poumon ou d'une maladie cardiovasculaire qui ont fumé du tabac, les victimes d'une cirrhose qui ont bu de l'alcool, les victimes d'une des maladies provoquées par l'obésité qui se sont gavées de malbouffe, les victimes d'un diabète de type 2 qui se sont gavées de sucre, etc.

Banco ?

Pierre Lefèvre